



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : établissements

Question écrite n° 63997

Texte de la question

M. Jean Tiberi appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'avenir du Muséum national d'histoire naturelle. Le muséum assure des missions de recherche, de conservation des collections et de diffusion des connaissances. Il relève ainsi de la tutelle de trois ministères : l'éducation nationale, la recherche et l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il l'interpelle en tant que médiateur dans ce dossier. Actuellement le muséum est sous administration provisoire depuis deux ans et un projet de réforme de son organisation et de son fonctionnement serait à l'étude sans que les personnels aient été consultés, ce qui suscite une grande émotion au sein du personnel et des chercheurs qui s'interrogent sur leur avenir et l'avenir du muséum. Les compétences du muséum sont mondialement reconnues et de plus en plus sollicitées dans des domaines tels que les demandes d'expertises, analyses, etc. A l'heure où l'environnement subit des atteintes de plus en plus graves menaçant la biodiversité de la planète, qui nécessite pour sa gestion de toujours plus d'études scientifiques et techniques, le manque de moyens financiers et d'effectifs remet en cause la poursuite des missions du muséum. Aussi, il lui demande quelle est sa position sur ce projet de réforme et s'il peut se faire le porte-parole des inquiétudes de l'ensemble des personnels de cet établissement. - Question transmise à M. le ministre de la recherche.

Texte de la réponse

Les inquiétudes exprimées à propos de la réforme en cours du statut du muséum sont sans fondement. L'objectif visé est, au contraire, de confirmer la totalité des missions (recherche, enseignement, gestion des collections et du patrimoine naturel, diffusion des connaissances) de ce grand établissement tout en modernisant ses modes de fonctionnement afin de lui permettre de mieux les remplir. Une concertation a eu lieu avec les représentants du personnel du muséum, afin de parvenir à un équilibre dans les nouveaux statuts qui permette d'améliorer le pilotage de l'établissement par un président et un directeur général tout en rénovant l'organisation de manière à promouvoir un projet scientifique ambitieux et novateur. Ces statuts devraient être adoptés avant la fin de l'année après avoir été présentés au comité technique paritaire de l'établissement et examinés par le CNESER. Un président, qui doit être un grand scientifique, et un directeur général seront ensuite désignés de manière à pouvoir engager immédiatement les chantiers de la modernisation du muséum avec, en particulier, un important volet immobilier. Afin de pouvoir inscrire cette politique dans un partenariat renouvelé avec les universités et d'autres établissements de recherche, un contrat quadriennal pour le muséum est en cours de préparation en concertation étroite avec le ministère de la recherche, qui mobilise fortement les équipes appelées dans ce cadre à formuler des projets de recherche nouveaux. Les chercheurs ne sont donc pas dessaisis de leur responsabilité dans la définition de la politique scientifique centrée autour de la thématique de la connaissance et de la gestion de la biodiversité qui reste une dimension essentielle de la mission du muséum.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63997

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4039

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5811